

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 10 novembre 2022 portant désignation des
membres de la Chambre de recours pour les membres du
personnel du Service général de Pilotage des Ecoles et
Centres psycho-médico-sociaux**

A.Gt. 18-07-2025

M.B. 07-08-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 13 septembre 2018 portant création du Service général de Pilotage des Ecoles et Centres psycho-médico-sociaux et fixant le statut des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs, les articles 123 et 124 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10 novembre 2022 portant désignation des membres de la Chambre de recours pour les membres du personnel du Service général de Pilotage des Ecoles et Centres psycho-médico-sociaux ;

Considérant les propositions de remplacement des membres désignés par les organisations syndicales représentatives parmi les délégués au contrat d'objectifs à savoir Anne COREMANS, Céline PINEUX et Carine SAIVE, en raison de leur changement de fonction ou absence de longue durée ;

Considérant les propositions de remplacement des membres ayant qualité de secrétaire à savoir Nora YAHIAOUI et Arnaud TAYMANS en raison de leur changement de fonction ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, 3°, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10 novembre 2022 portant désignation des membres de la Chambre de recours pour les membres du personnel du Service général de Pilotage des Ecoles et Centres psycho-médico-sociaux, les modifications suivantes sont apportées :

1° les termes « Céline PINEUX » sont remplacés par les termes « Emilie STEVANONI » ;

2° les termes « Anne COREMANS » sont remplacés par les termes « Nadine CHANET » ;

3° les termes « Carine SAIVE, Déléguée au contrat d'objectifs » sont remplacés par les termes « Pascal FIEVEZ, Délégué au contrat d'objectifs ».

Article 2. - Dans l'article 1^{er}, 5°, du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :

1° les termes « Nora YAHIAOUI » sont remplacés par « Aude LOUIS » ;

2° les termes « Arnaud TAYMANS, attaché » sont remplacés par les termes « Reyhan KARACA, attachée ».

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 18 juillet 2025.

Article 4. - La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 18 juillet 2025.

Pour le Gouvernement :

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur,
de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Ministre de l'Education et de l'Enseignement de Promotion sociale,

V. GLATIGNY